Stage obligatoire d'architecture

GESUALDO CASCIANA

COORDINATEUR DES STAGES

gesualdo.casciana@epfl.ch

Sommaire de la présentation

1. Objet du stage
2. Recherche et annonce de stage
3. La convention de stage et le contrat de stage
4. Début et Fin du stage
5. Evaluation du stage
6. Rapport de stage et validation
7. Contact et autres ressources

Sommaire de la présentation

1. Objet du stage
2. Recherche et annonce de stage
3. La convention de stage et le contrat de stage
4. Début et Fin du stage
5. Evaluation du stage
6. Rapport de stage et validation
7. Contact et autres ressources

Objet du stage

Le stage est **obligatoire** et a pour objet une activité professionnelle à **plein temps**, pour une durée globale de **12 mois**, au sein d'**un ou plusieurs bureaux d'architecture.**

Pourquoi obligatoire ?

Pour être admis au cycle master, l'étudiant doit avoir effectué un stage obligatoire de 12 mois à plein temps dont 6 mois au moins consécutifs dans le même bureau

Art. 8 alinéa 1 du Règlement d'application du contrôle des études de la section d'architecture

Quand?

Après le bachelor, pendant 2 semestres, l'étudiant est immatriculé à l'EPFL avec le statut « stage » pour compléter ses 12 mois de stage obligatoires

Le stage peut être effectué **dès la fin de la deuxième année** de bachelor réussie

Art. 8 alinéa 2 du Règlement d'application du contrôle des études de la section d'architecture

Combien de temps ?

12 MOIS ✓ À PLEIN TEMPS ✓

Stages a temps partiel :

- Seulement cas particuliers autorisés par la section sur demande préalable
- Exemple: cours à valider, maladie, raisons familiales
- Min 2 mois MAX 6 mois ;
- Min à 50%
- Conversion → au prorata du taux d'occupation pendant la durée concernée
  Exemple: 2 mois à 50% = 1 mois à 100%

Où ?

EN SUISSE ✓ ou À L'ÉTRANGER ✓

Visa pour les USA :

- Les étudiants sont responsables des démarches nécessaires.
- Il existe plusieurs organisations qui peuvent vous aider dans la procédure.

Exemple: www.interexchange.org
www.ciee.org/intern
www.j1-visa-intrax.com/fr

Pour quoi faire?

- **Minimum 6 mois** consécutifs dans un **bureau d'architecture**
- Le reste de la période **peut** être effectué par périodes d'un mois au minimum :
  - Avec **autorisation préalable de la section** (avant de signer le contrat de stage) à contacter par email pour transmettre: le nom de l'entreprise, le cahier des charges, le nom et qualification du maître de stage
  - Pour les **durées maximales** suivantes:
    - ✓ Max 2 mois dans une entreprise de construction (charpentier, menuiserie, maçonnerie, etc.)
    - ✓ Max 3 mois dans le cadre d'ingénieurs du monde pour un stage en lien avec l'architecture
    - ✓ Max 6 mois dans un cabinet d'urbanisme
    - ✓ Max 2 mois pour d'autres cas de figure (ex. stage dans un domaine connexe à l'architecture, dans un service administratif spécialisé, avec une organisation humanitaire, etc.) :

Cas non autorisés : Stages dont l'objet principal est l'architecture d'intérieur, design, graphisme, imprimerie (liste non exhaustive)

Exemples

- ✓10 mois bureau Architecture A + 2 mois bureau Architecture B
- ✓10 mois bureau Architecture A + 2 mois bureau Urbanisme
- ✓6 mois bureau Architecture + 6 mois bureau Urbanisme
- ✓6 mois bureau Architecture + 5 mois bureau Urbanisme + 1 mois entreprise de constructions
- ✓6 mois bureau Architecture + 3 mois ingénieurs du monde + 2 mois entreprise de constructions
- ✓6 mois bureau Architecture + 2 mois entreprise constructions + 3 mois autre stage autorisé sur demande préalable

Sommaire de la présentation

1. Objet du stage
2. Recherche et annonce de stage
3. La convention de stage et le contrat de stage
4. Début et Fin du stage
5. Evaluation du stage
6. Rapport de stage et validation
7. Contact et autres ressources

Recherche de stage

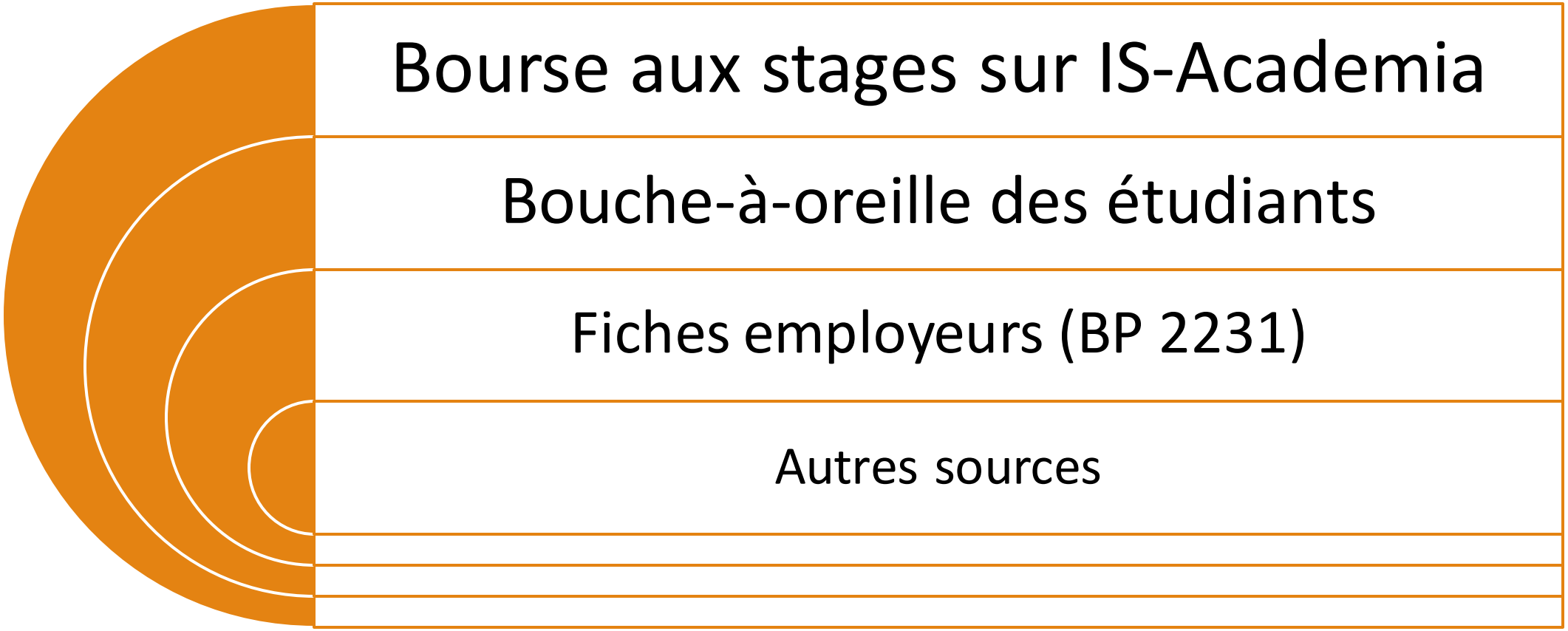

Répondre à l'annonce d'un bureau

1. Se rendre sur le portail des Stages

Répondre à l'annonce d'un bureau

2. Choisir le stage

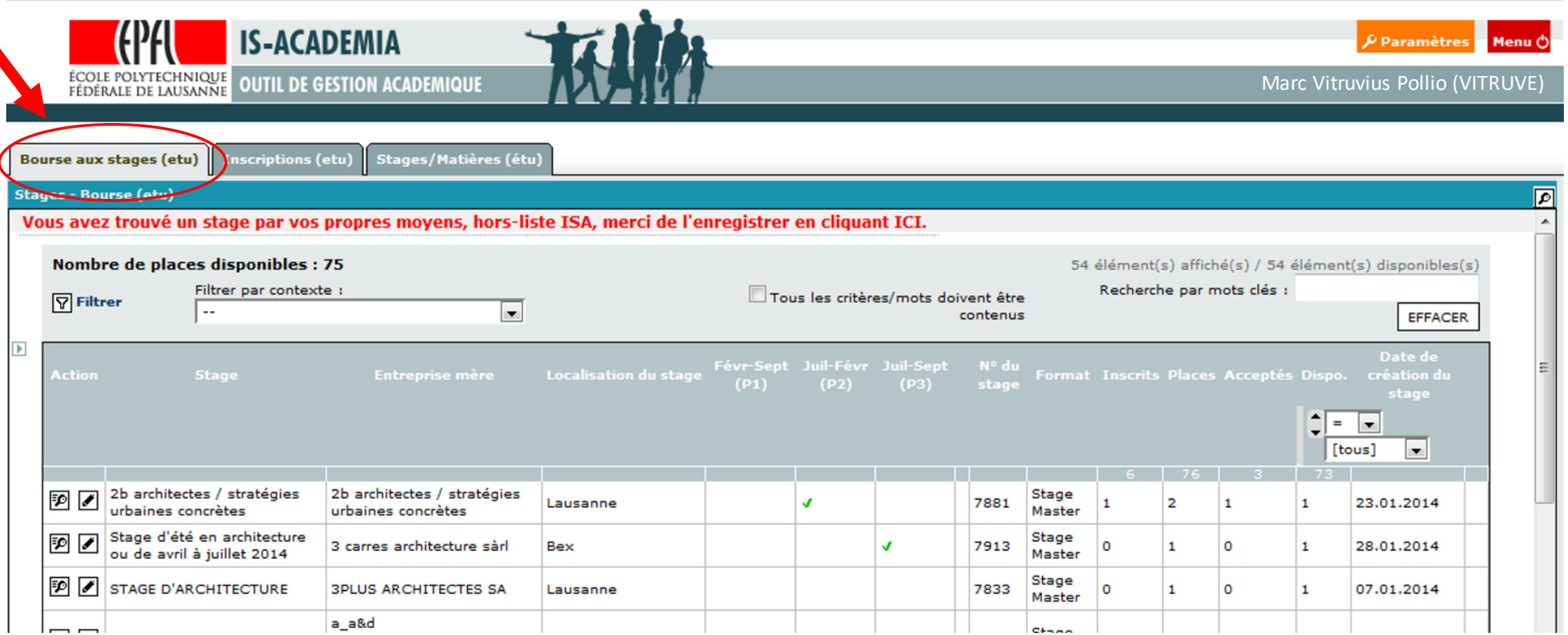

Répondre à l'annonce d'un bureau

3. Enregistrer son dossier de candidature

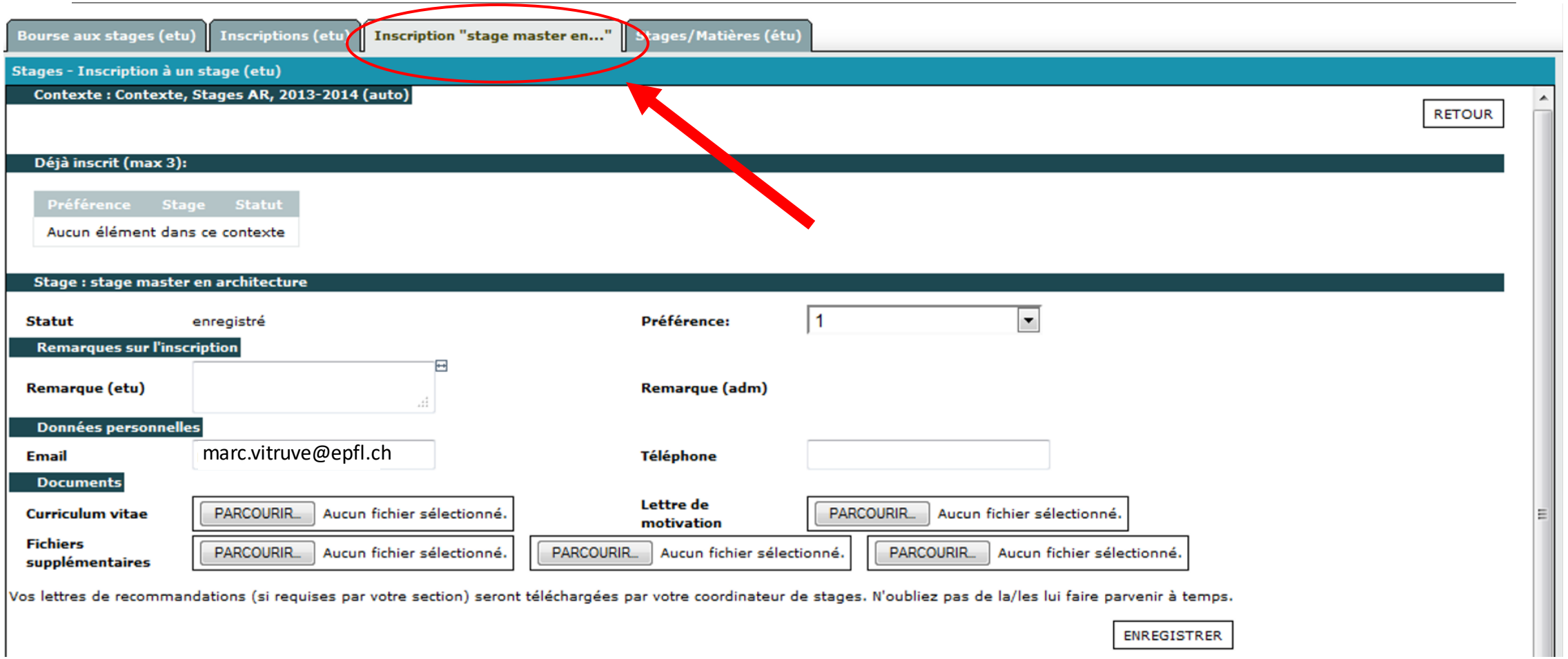

Répondre à l'annonce d'un bureau

Procédure d'inscription en stage

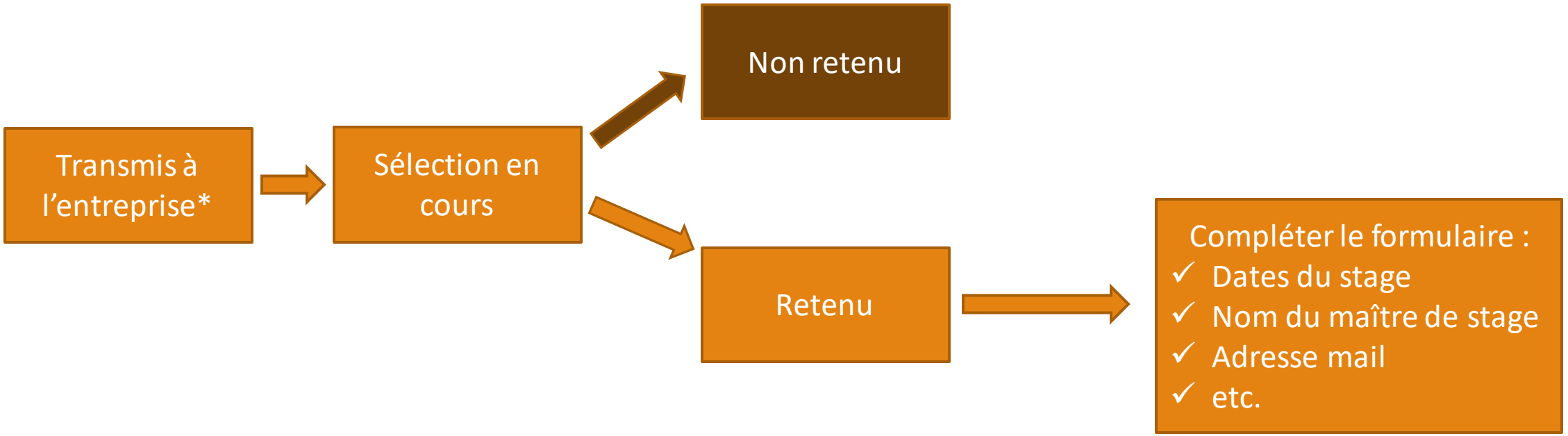

* Les dossiers de candidature sont envoyés aux entreprises de manière groupée pour toutes les sections de l'EPFL, le lundi avant 14h00

Répondre à l'annonce d'un bureau

4. Compléter le formulaire d'engagement (retenu)

Stage : stage master en architecture

Statut	retenu	**Préférence:**	1

Remarques sur l'inscription

Remarque (etu)		**Remarque (adm)**	

Données personnelles

Email	marc.vitruve@epfl.ch	**Téléphone**	1234

Documents

Curriculum vitae	CV_Marc.pdf	**Lettre de motivation**	Lettre_Marc.pdf	**Convention de stage**	Convention_vitruve.pdf
Fichiers supplémentaires	Portfolio_vitruve.pdf				

Vos lettres de recommandations (si requises par votre section) seront téléchargées par votre coordinateur de stages. N'oubliez pas de la/les lui faire parvenir à temps.

Détails du stage

Titre du stage	stage master en architecture	**Descriptif du stage (à n'éditer qu'en cas de changements majeurs)**	
Date de début du stage	15.01.2014	**Date de fin du stage**	21.03.2014
Type de stage	Stage d'architecture (STAR)		

Maître de stage

Nom	Gaudi	**Prénom**	Antoine
Email	ag@gaudi-architectes.es	**Téléphone**	0034 6 10 98 43 22

Répondre à l'annonce d'un bureau

Procédure d'inscription en stage

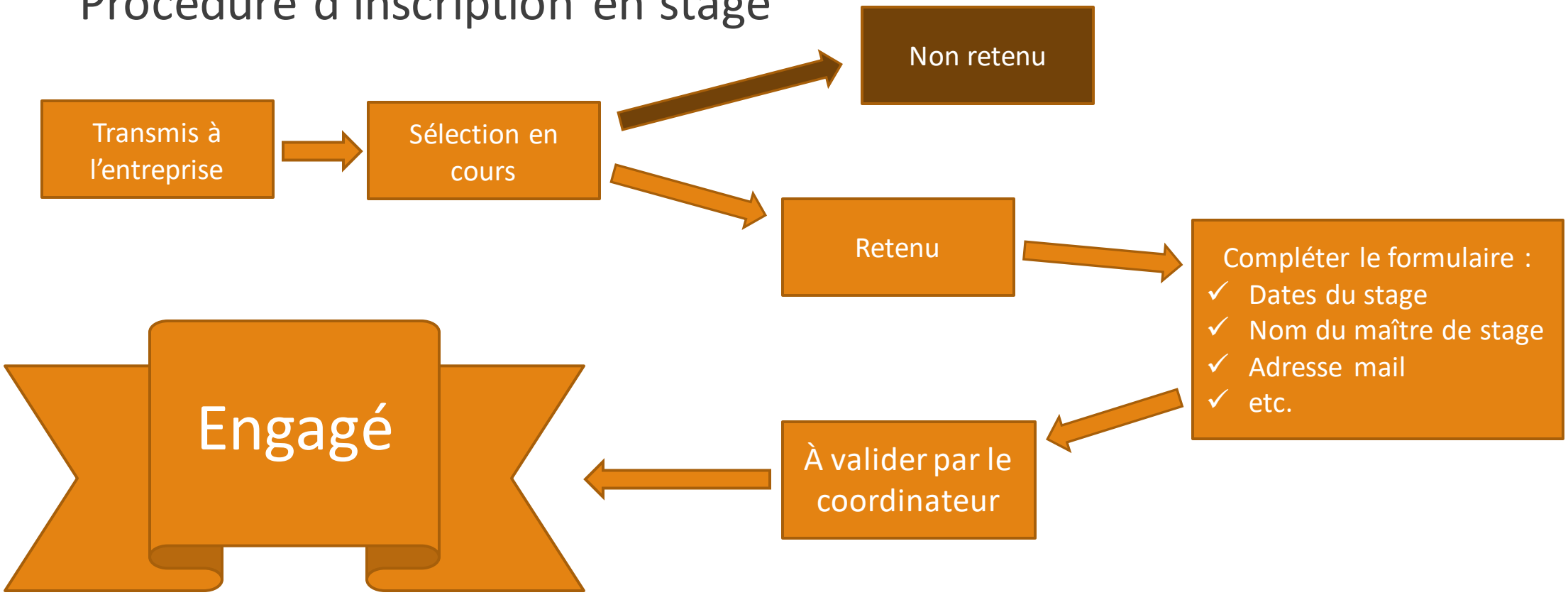

Annonce d'un stage hors liste ISA

1. Se rendre sur la page de la Bourse aux stages

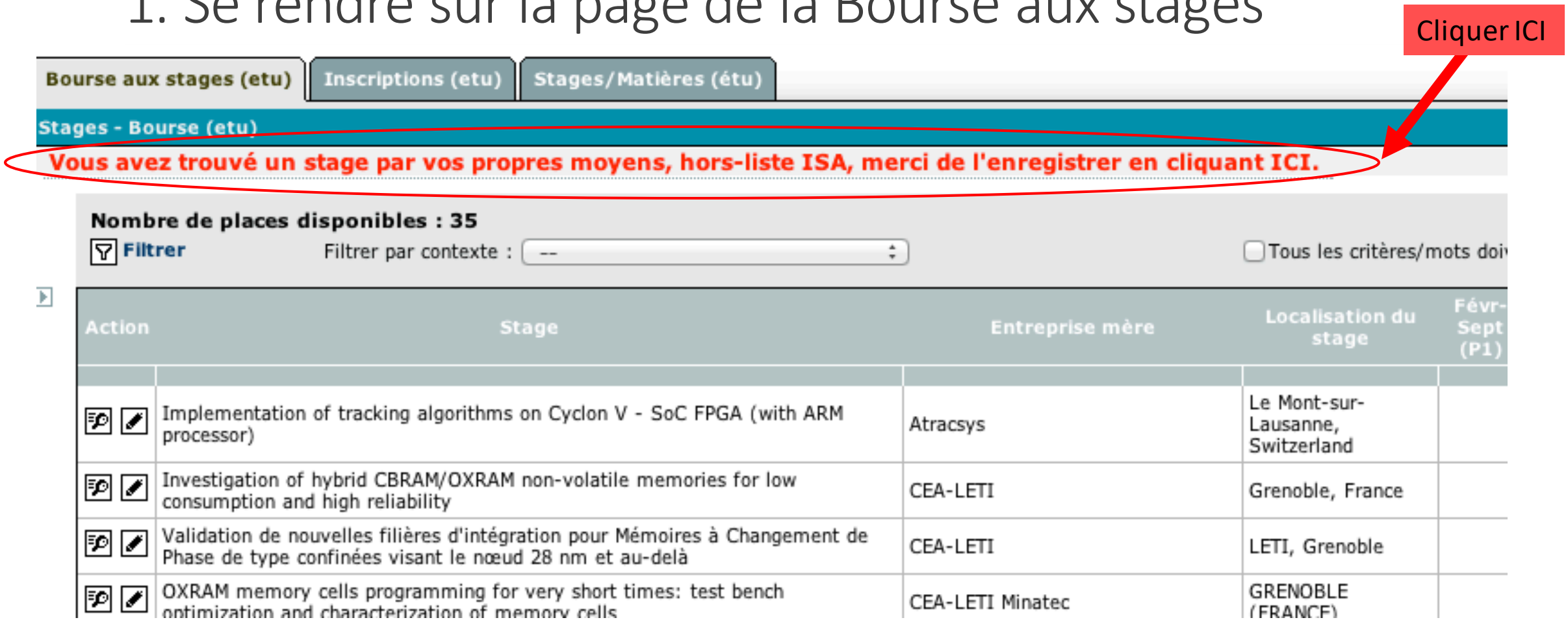

Annonce d’un stage hors liste ISA

2. Compléter le formulaire d’annonce de stage

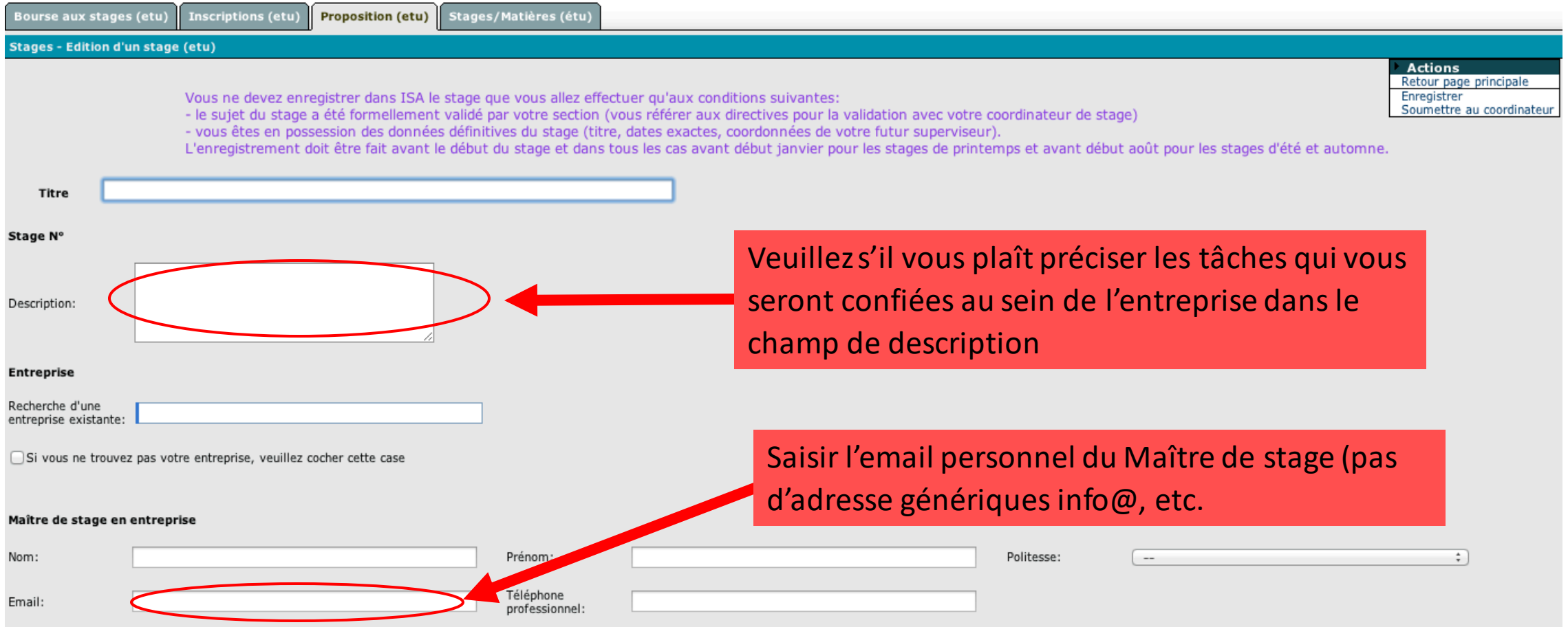

Veuillez s’il vous plaît préciser les tâches qui vous seront confiées au sein de l’entreprise dans le champ de description

Saisir l’email personnel du Maître de stage (pas d’adresse génériques info@, etc.

Annonce d'un stage hors liste ISA

2. Compléter le formulaire d'annonce de stage

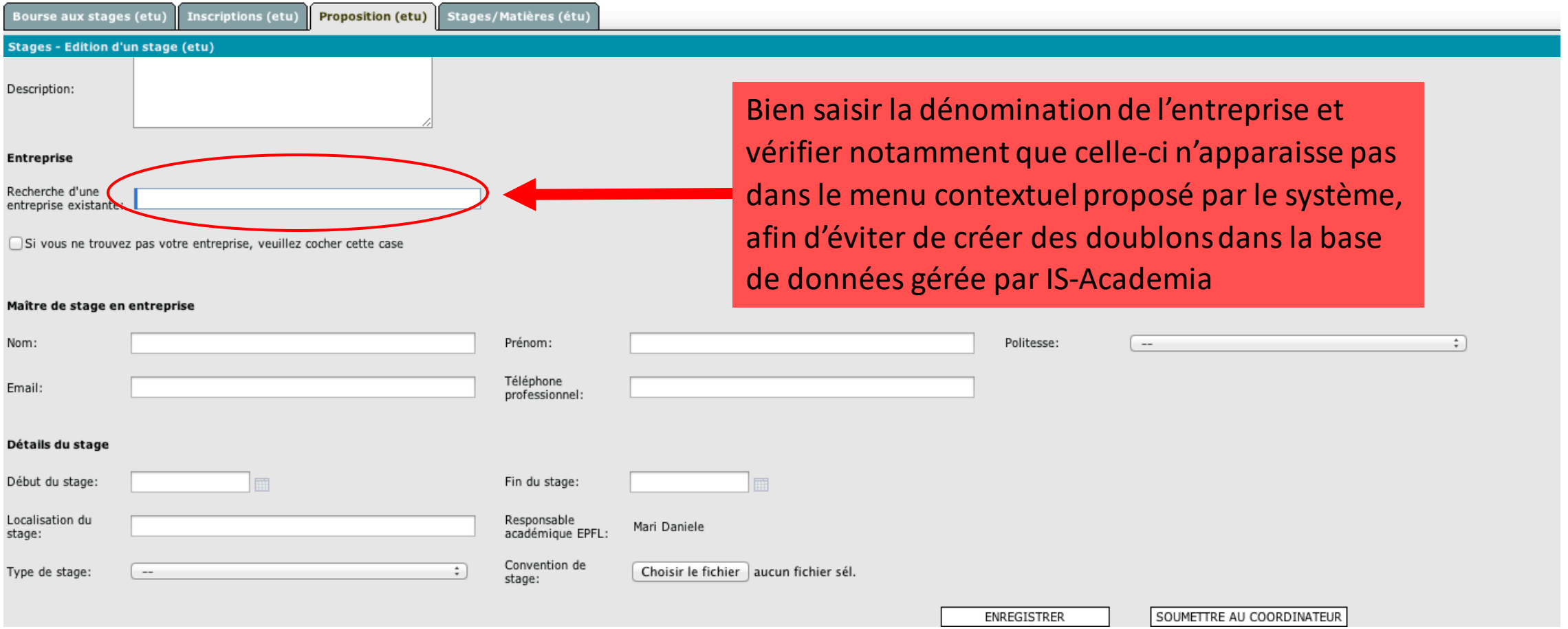

Bien saisir la dénomination de l'entreprise et vérifier notamment que celle-ci n'apparaisse pas dans le menu contextuel proposé par le système, afin d'éviter de créer des doublons dans la base de données gérée par IS-Academia

Annonce d’un stage hors liste ISA

Procédure d’inscription en stage

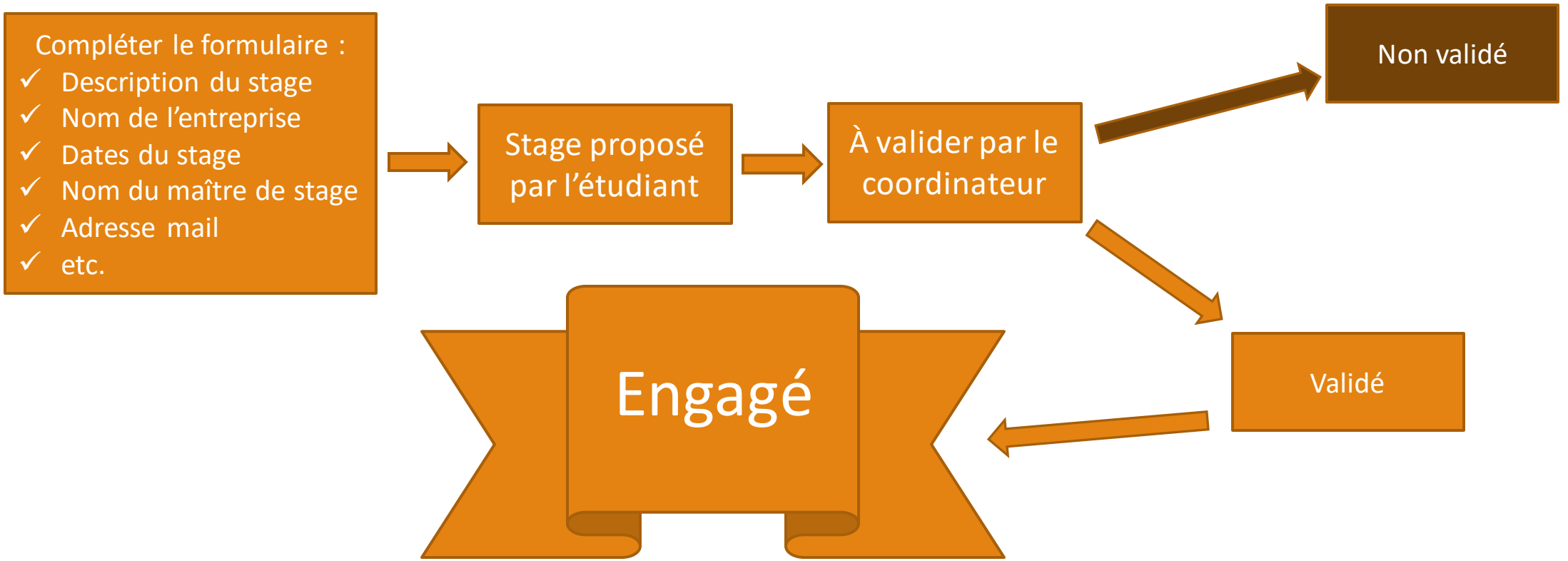

Sommaire de la présentation

1. Objet du stage
2. Recherche et annonce de stage
3. La convention de stage et le contrat de stage
4. Début et Fin du stage
5. Evaluation du stage
6. Rapport de stage et validation
7. Contact et autres ressources

La convention de stage

- Disponible sur la page web de la section, sous Stage
- La convention est:
  - ✓ Obligatoire pour la **France**
  - ✓ Recommandée pour la Suisse et le reste du monde
- La convention doit être signée par l'employeur et le stagiaire:
  - ✓ AVANT de l'envoyer au coordinateur des stages et
  - ✓ AVANT le début du stage
- À envoyer au coordinateur en 3 exemplaires par courrier ou en PDF par email

Le contrat de stage

- Le coordinateur n’est pas partie du contrat de stage
- Le contrat doit être signé par les parties (employeur et stagiaire) **APRES** la validation du coordinateur

Sommaire de la présentation

1. Objet du stage
2. Recherche et annonce de stage
3. La convention de stage et le contrat de stage
4. Début et Fin du stage
5. Evaluation du stage
6. Rapport de stage et validation
7. Contact et autres ressources

Début du stage

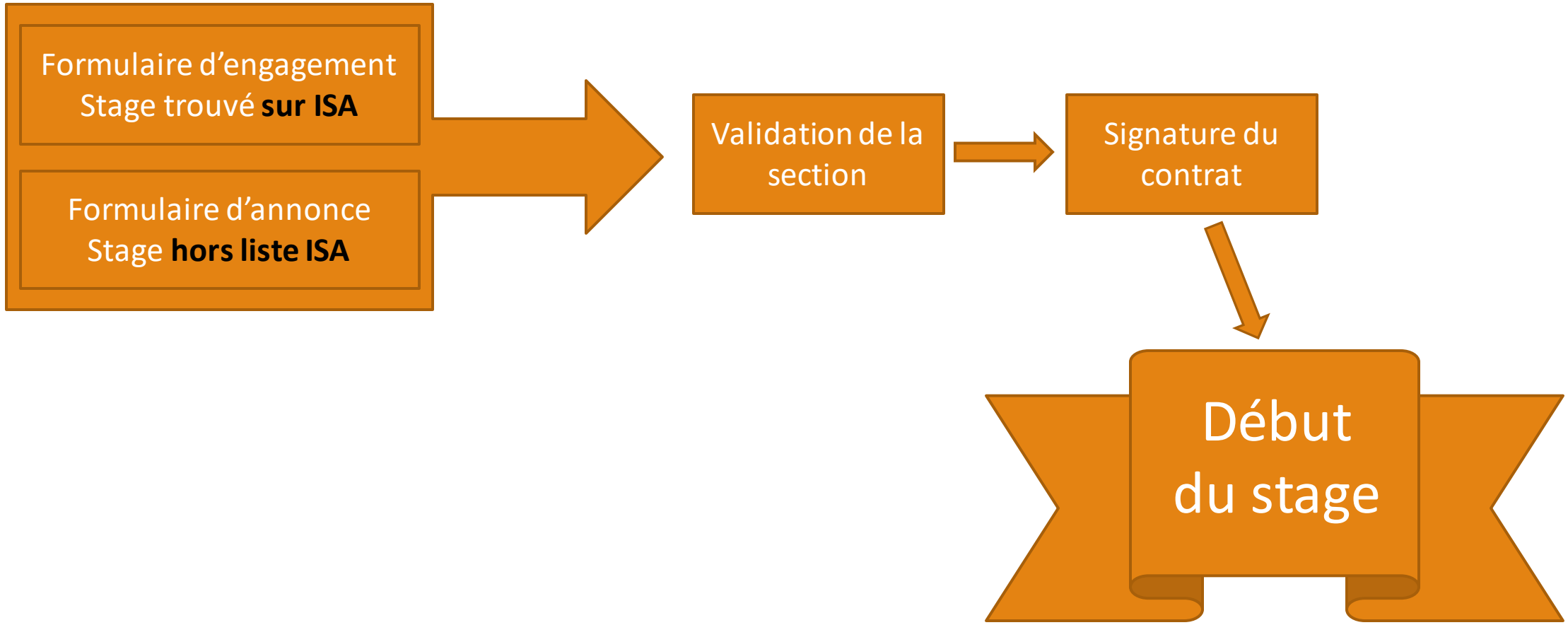

Interruption de stage

Exceptionnellement, si des **motifs justifiés** l'imposent, le stagiaire peut interrompre son stage en tout temps de manière anticipée, aux conditions suivantes:

- ✓ Convenir, si possible, une date de fin anticipée avec l'entreprise
- ✓ Informer sans délai la section de la date de fin anticipée et des raisons de l'interruption

Prolongation de stage

Le stagiaire, en accord avec l'entreprise, peut prolonger son stage au-delà de la date de fin prévue initialement, aux conditions suivantes:

- ✓ Il ne dépasse pas globalement les **12 mois** de stage
- ✓ Il informe la section au moins **15 jours** avant la date de fin initialement prévue et, le cas échéant, ne procède pas à l'évaluation du stage en cours
- ✓ Un **AVENANT** à la convention de stage est disponible sur la page web de la section, sous Stage

Semestre de stage supplémentaire

- Le stage de 12 mois DOIT être effectué durant **deux semestres consécutifs**
- Le Service académique, sur préavis de la section, peut exceptionnellement octroyer à l'étudiant un **3e semestre** aux conditions suivantes:
  - ✓ **Demande préalable motivée** (p. ex. maladie ou service militaire)
  - ✓ L'étudiant n'a pas atteint les **12 mois** de stage
- Aucun semestre supplémentaire ne peut être autorisé au-delà du 3ème. Dans ce cas l'étudiant est **exmatriculé d'office** et pourra se réimmatriculer au début de son master

Sommaire de la présentation

1. Objet du stage
2. Recherche et annonce de stage
3. La convention de stage et le contrat de stage
4. Début et Fin du stage
5. Evaluation du stage
6. Rapport de stage et validation
7. Contact et autres ressources

Evaluation du stage

Avant la fin du stage, l'étudiant et le maître de stage reçoivent un mail automatique leur demandant de procéder à l'évaluation au moyen du **formulaire d'évaluation en ligne sur IS-Academia**.

Evaluation du stage

Sommaire de la présentation

1. Objet du stage
2. Recherche et annonce de stage
3. La convention de stage et le contrat de stage
4. Début et Fin du stage
5. Evaluation du stage
6. Rapport de stage et validation
7. Contact et autres ressources

Rapport de stage et validation

- À rendre à la date communiquée par email par la section aux étudiants immatriculés en master au début de chaque semestre
- 2 pages A4 de texte avec les coordonnées complètes des bureaux (adresse, pays, téléphone, e-mail). Voir les directives relatives au stage pour plus de détails
- Un seul rapport même si plusieurs stages
- Fiche-s employeur à rendre avec le rapport

Sommaire de la présentation

1. Objet du stage
2. Recherche et annonce de stage
3. La convention de stage et le contrat de stage
4. Début et Fin du stage
5. Evaluation du stage
6. Rapport de stage et validation
7. Contact et autres ressources

Contact et autres ressources

Coordinateur des stages d'architecture Gesualdo Casciana

- Règlement d'application du contrôle des études de la Section d'Architecture pour l'année académique en cours
- Sur la page des stages de la section vous trouverez:
  - Directives relatives au stage en architecture
  - Vademecum pour l'annonce et la gestion des stages sur IS-Academia
  - Convention de stage tripartite (stagiaire, bureau, EPFL) FR/EN
  - Fiche employeur à remplir par l'étudiant-e
- Les fiches descriptives de bureaux accueillant des stagiaires sont consultables au secrétariat de la section d'architecture (bureau BP 2 231)
- Page des stages de l'EPFL: https://stages.epfl.ch